

Procès-verbal de la réunion du comité directeur et des présidents de commission du CODEP 88 de la FFESSM à Epinal le 30.11.2015

Ont assisté à cette réunion

Comité directeur (CD)

Yves LALLEMAND (président) ; Marielle MASSEL (présidente adjointe) ; Evelyne BANA (trésorière) ; Sylvie DEL MISSIER (secrétaire) ; Christine FAVARD (membre) ; Michel FUCHS (membre) ; Gérard CUNY (membre) ; Thierry HARLEGAND (membre) ; Valérie GEORGEON (membre) ; Jean-Pierre MASSEL (membre)

Absent excusé :

Jean François BODENREIDER.

Commissions :

Jean Louis DUREN (PSP) Carole VAVASSEUR (nage avec palmes) accompagnée de Daniel LECOANET (adjoint NAP).

Pour mémoire : 5 présidents de commission sont membres du CD : Christine Favard (BIO) ; Michel Fuchs (Apnée) ; Marielle Massel (technique) ; Evelyne Bana (audiovisuelle) ; Jean-François Bodenreider (NEV)

La réunion commence à 19h30 par une présentation rapide des membres présents (qui pour la plupart se connaissent).

1) Intervention de Yves (qui s'appuie sur une présentation Power Point)

Le comité interrégional EST (CIR est) de la FFESSM a demandé en début d'année 2015 au CODEP 88 de revoir les statuts pour les mettre en conformité avec ceux de la FFESSM. Ils ont été adoptés à l'AGE du 30 octobre 2015 en même temps que le règlement intérieur.

Les points principaux à mettre en avant sont :

- Le CODEP 88 est un organe déconcentré de la FFESSM soumis à son contrôle. Il doit notamment communiquer son rapport financier au CIR Est avec le PV de l'AG.
- Le nom du CODEP a été modifié pour mieux marquer ce lien de subordination « **Comité départemental des Vosges de la Fédération française d'Etudes et de Sports Sous-Marins / CODEP 88 FFESSM** » en lieu et place de « comité départemental des Vosges d'études et de sports subaquatiques ».
- Le nouveau siège social est la Maison des sports et de la jeunesse à Epinal.

Yves insiste sur l'article 3 des statuts qui précise les conditions à remplir par un club vosgien pour appartenir au CODEP 88 de la FFESSM, à savoir :

« Pour qu'un club appartienne au Codep 88, il doit :

- Etre affilié à la fédé
- Respecter les statuts et règlements fédéraux
- Régler annuellement sa cotisation au Codep »

Il existe 10 clubs FFESSM dans les Vosges : 8 associatifs et 2 SCA pour 591 licenciés en 2015

Yves présente ensuite les principales missions dévolues au CODEP 88 inscrites dans les statuts puis les décline en objectifs pour cette année.

L'objectif principal est de mettre en évidence auprès des clubs vosgiens l'intérêt de l'existence d'un codep 88 pour susciter leur adhésion pleine et entière.

Il s'agira pour le CODEP, en s'appuyant sur les commissions actives de :

- Prendre en compte sa mission statutaire de développer et coordonner les activités subaquatiques et interclubs (mutualisation des moyens, partage d'activités) ;
- Favoriser l'organisation de compétitions (apnée, NAP, PSP) ;
- Favoriser la formation d'enseignants (organisation ou recherche de stages, aides) ;
- Développer sa communication ;
- Faire preuve d'imagination.

Yves fait remarquer que seulement 5 clubs sur les 10 existants sont représentés au sein du CODEP et de ses commissions, ce qui peut constituer une difficulté.

Il précise ensuite les qualités induites qui selon lui animent les membres du CODEP et les présidents de commission partant du principe que tout le monde est volontaire pour occuper sa fonction

- Convaincus de l'intérêt du CODEP
- Y consacrer un minimum de temps
- Etre prêts à travailler en équipe pour le bien collectif
- Soucieux de contribuer à une bonne ambiance de travail

Il précise ensuite la méthode de travail en insistant sur le fait que rien ne peut se faire sans **UN RESEAU FOURNI ET FIABLE et que chacun se doit d'établir son propre réseau.**

Remarque de JP Massel : l'information à tous les licenciés, lorsqu'elle est possible est à privilégier.

Yves explique ensuite que la mise en place d'indicateurs est la meilleure façon de savoir si les objectifs sont atteints. Par exemple, à son niveau, la comparaison pluriannuelle du nombre de licenciés dans les Vosges.

Exemple d'indicateurs : nb de compétitions dans l'année ; nb de diplômés délivrés ; nb de visiteurs à une expo/participants à un séminaire /un concours ; nb d'informations ou de démonstrations réalisées.

2) Intervention de Sylvie sur la situation administrative (qui s'appuie sur une présentation Power Point)

Adoptés le 30 octobre 2015 en AGE (en même temps que le règlement intérieur), les statuts ont été **déposés le 17 novembre à la préfecture** des Vosges avec la liste des membres du nouveau comité directeur.

Le récépissé validant la démarche a été envoyé par la préfecture le 20 novembre 2015.

Le site internet du club a été remis en activité. Thierry Harlegand accepte de le gérer. Des droits d'administrateur seront diffusés aux présidents de commissions. Hébergé par Asso web, il est limité en fonction mais a l'avantage d'exister. Il peut être un outil de communication intéressant entre le CODEP et les clubs et en interclubs.

Remarque de Valérie : animer une page Facebook, en complément du site pour obtenir des réactions rapides, mais sans vouloir le remplacer. Cette proposition est intéressante. La création d'une page Facebook sera envisagée lorsque le site sera à niveau.

Récupération du LOGIN et du mot de passe de la FFESSM permettant de consulter les données des clubs vosgiens.

3) Intervention d'Evelyne sur la situation financière (qui s'appuie sur une présentation Power Point)

31) Cotisations des clubs au CODEP 88

La cotisation d'un club au CODEP 88 conditionne son appartenance au CODEP (article 3 des statuts).

Le versement des cotisations étant irrégulier, il est difficile d'en faire l'historique. Lors de l'assemblée générale 2015, Michel Courtoisier (ancien trésorier) a annoncé qu'un seul club avait versé sa cotisation 2015 (mais il n'y a pas eu d'appel à cotisation).

La règle suivante est mise en place : la cotisation d'une année est calculée sur le nombre d'adhérents au 15 septembre de cette même année (licenciés de la saison 2014-2015). Elle doit être versée au CODEP avant le 31 décembre.

En conséquence, les cotisations 2015 sont calculées sur les adhérents au 15 septembre 2015 et doivent être versées avant le 31 décembre 2015. Si certains clubs estiment avoir déjà versé leurs cotisations pour cette année, ils doivent se rapprocher d'Evelyne pour éclaircir la situation.

32) Bilan des rétrocessions accordées au CODEP 88 par la FFESSM sur les licences et brevets

Pour 2015 : 1840,26€ doivent être versés par le Comité interrégional Est. C'est aujourd'hui la principale ressource du CODEP.

33) Subventions au CODEP 88

Aucune subvention par le Comité interrégional Est, le Conseil Général Vosges, et le CNDS depuis au moins 3 ans. Pour le CODEP 88, la demande est à faire à Nancy (février) source DDJS

34) Les aides à la formation, principales dépenses du CODEP 88 ces trois dernières années

L'appui à la formation sous forme d'une aide financière est la principale dépense réalisée par le CODEP 88.

Barèmes appliqués : 70 € pour un initiateur (ou équivalent), 100 € pour un N4 ou équivalent, 150 € pour un MF1 ou équivalent, 200 € pour un MF2 ou équivalent. Ces montants sont inchangés depuis 2010. Ils seront rediscutés lors d'une prochaine réunion du comité directeur.

Remarque de Yves

Certains clubs ne connaissent pas ou ne connaissaient pas cette aide jusqu'à un passé récent. Il y a en conséquence des demandes de régularisation. Le passif sera apuré avec un effet rétroactif jusqu'au 1 janvier 2015. Le comité directeur approuve cette limite dans le temps.

Pour la suite, il faut anticiper, donc déclarer les formations susceptibles d'être délivrées dans l'année. Par exemple, les initiateurs, N4, MF1 ou MF2 dont les examens sont prévus en 2016 doivent être déclarés au CODEP 88 en 2015 pour être pris en compte dans le budget prévisionnel.

Le codep subventionne un club et non une personne.

Les demandes passeront par les présidents de clubs ainsi que par les présidents de commissions afin d'espérer obtenir des réponses rapides. Il faudra transmettre la copie du diplôme ou de la carte de niveau avec la demande.

35) Frais de fonctionnement et frais de déplacements

Proposition soumise au vote :

Frais de déplacements uniquement sous forme de déduction fiscale (formulaire à présenter au président qui le validera).

Approuvé par tous.

4) Interventions des membres du CODEP non titulaires d'une présidence de commission

41) Valérie

Valérie propose une plus grande mutualisation entre les clubs qui ne disposent pas toujours des moyens humains et matériels pour réaliser certains projets :

- Formation : à partir de N3 ;
- Sorties en mer et en fosse ;
- Recyclage RIFAP des cadres.

Remarque de Yves

Cette proposition est essentielle pour le développement des activités de la FFESSM dans le département (objectif du CODEP).

Valérie : Par ailleurs il faut utiliser le logo du CODEP 88 pour mieux se faire connaître.

42) Gérard

A la demande de Yves, Gérard accepte la mission de réaliser l'inventaire du matériel qui appartient au codep et dispersé dans tous les clubs.

Gérard fait la remarque suivante : « les TIV qualifiés avant 2000 ne possèdent pas toutes les connaissances pour passer l'inspection efficacement mais vis-à-vis de la FFESSM ils conservent le droit de le faire, le diplôme étant acquis à vie. Ils n'ont pas le droit de passer les blocs Nitrox, O2 et aluminium ».

Il est recommandé de faire des analyses d'air pour connaître l'état des stations de gonflage. La matériel nécessaire est à disposition chez Gérard jusqu'en Février. Il faut 4 tubes pour les analyses (4x15€) (prix à confirmer).

Propositions pour cette année :

- Proposer aux clubs d'analyser l'air délivré par leur compresseur (à faire avant fin février 2016)
- Réaliser une journée recyclage TIV

43) Thierry

Thierry insiste sur la nécessité de disposer d'informations de manière régulière si le site internet du CODEP veut être vivant

44) Jean-Pierre (SCA Les Palmes dans l'eau)

Jean-Pierre présente rapidement les activités réalisées par sa SCA que ne font pas les clubs vosgiens : NITROX et TRIMIX.

Il délivre une information essentielle concernant les prix pratiqués par Air Liquide pour la location des bouteilles d'oxygène et des cartouches de recharge. La FFESSM a passé une convention avec cette société qui permet d'obtenir des tarifs très préférentiels.

Une information du CODEP sur le sujet sera donnée rapidement aux présidents de club

Jean-Pierre précise également qu'il plonge sur des sites de plongées dans les Vosges et qu'il peut informer les clubs sur les démarches à faire pour y accéder. Il organise aussi une sortie à thème tous les mois.

Remarque de Yves

La création d'un diplôme « plongeur vosgien » pourrait générer une activité conviviale. (un plongeur réalisant la même année 5 plongées sur 5 sites différents dans le département se verrait remettre un diplôme).

Autre information : les Défibrillateur entièrement automatique (DEA) devraient rapidement devenir obligatoires.

Remarques de Yves concernant les SCA

Le CODEP doit essayer d'aider les SCA du département dans leurs activités en leur offrant au moins de la visibilité sur le site internet.

Yves informe qu'il a eu un entretien avec M. Barbarat directeur de la piscine Aqua Nova à saint Dié au cours duquel la question de la grille tarifaire a été abordée. M. Barbarat a convenu de proposer à la ville (accord nécessaire dans le cadre du partenariat public – privé) une grille tarifaire susceptible d'être concurrentielle. Une plus grande souplesse d'utilisation pourrait être associée à cette nouvelle grille tarifaire (utilisation de la fosse en petit groupe avec un droit d'entrée spécifique individuel).

Présentation des projets 2015-2016 par les commissions :

1) NEV/Jean-François

Jean-François (absent excusé pour raisons professionnelles) a transmis une demande d'achat de matériel.

Remarque de Yves

La demande est prise en compte. Il affinera le projet afin qu'il rentre bien dans les objectifs définis par le CODEP 88.

Remarque de Marielle

Le CODEP ne pouvant acheter du matériel pour un club, le matériel acheté est mis à la disposition d'une commission mais reste la propriété du CODEP 88 qui en suit l'inventaire (parfaitement fait par la commission NEV).

Par ailleurs, les commissions, lorsqu'elles organisent des activités, doivent chercher à dégager des recettes.

2) PSP/ Jean-Louis

La PSP a des difficultés à s'implanter dans les clubs vosgiens malgré les efforts déployés pour la faire connaître. Jean-Louis informe qu'il n'a pas trouvé de vice-président ni de suppléant et qu'il n'a pas de contact dans tous les clubs.

Remarque de Christine : St Dié démarre la PSP en janvier.

Remarque de Yves :

Il faut considérer qu'Epinal où officie Jean-Louis est le club pilote au niveau des Vosges.

Objectifs PSP arrêtés pour de l'année 2015-2016

- Former un groupe de 6 à 8 de nageurs à Epinal pour organiser des démonstrations et participer à des compétitions régionales notamment celle de Toul prévue le 22/03
- Réaliser 3 démonstrations dans 3 clubs différents au cours de l'année ;
- Intervention de Michel, début de l'apnée de cette manière pendant 2 ans ;
- Si possible, organiser un meeting ouvert à tous les clubs vosgiens en juin à Epinal en toute convivialité.

Jean-Louis fait remarquer que pour participer à une compétition, il faut une assurance complémentaire qui reste à charge des participants.

3) NAP/ Carole :

La nage avec palmes (NAP) connaît un succès limité dans les Vosges car elle n'est vraiment pratiquée que par les clubs de Vittel et Epinal. Le nombre de pratiquants en compétition reste extrêmement limité. Les pratiquants de Vittel qui ont déjà beaucoup donné ne souhaitent plus s'investir dans des activités type démonstration. Les Boucles de Contrex et la compétition en piscine sont organisées par le comité interrégional Est avec un soutien du club de Vittel.

Carole propose l'achat de 6 bouées qui facilitera l'organisation des Boucles de Contrex.

Remarques et propositions de Yves : Il propose de prêter les bouées nécessaires, le club de Gérardmer disposant d'un grand nombre de bouées (accord de Valérie).

S'agissant d'un projet pouvant entrer dans le cadre des objectifs définis pour cette année, il propose que le CODEP 88 soit mieux associé à l'organisation des compétitions. Il demande si des titres de champion des Vosges peuvent être décernés à l'occasion de ces compétitions.

Réponse de Carole : vu le faible nombre de participants, attribuer des titres n'est pas représentatif.

Remarque de Michel : pour l'apnée les premières récompenses ont été attribuées dans des conditions similaires et à l'expérience c'est tout de même une bonne chose.

La question d'une remise de récompenses sera rediscutée ultérieurement.

S'agissant du projet NAP, après discussion, le comité entérine l'idée d'un rassemblement à Gérardmer « aux bons jours » qui pourrait être une « fête / faite de la plongée » au cours de laquelle les clubs vosgiens s'affronteraient amicalement sur un relais autour du lac. Carole et Valérie doivent se concerter pour voir si cette organisation est possible.

Carole informe le comité qu'il y a une formation d'initiateur NAP organisée en janvier à Gravière du Fort. (Réfèrent : Florence, Sélestat).

4) BIO /Christine

La biologie / environnement connaît un succès limité dans les Vosges. Le nombre de plongeurs intéressés reste limité. L'absence de MF1 BIO dans les Vosges oblige d'aller en formation avec le CODEP 54.

Christine informe le comité qu'elle dispose d'un PPT (1h30) prêt mais que l'année dernière elle n'a eu aucune demande d'intervention. Elle se tient prête pour des informations à la demande cette année encore. Par ailleurs, elle regrette que certaines sorties BIO ne puissent se faire faute d'encadrement MF1.

Remarques et propositions d'Yves :

Le club d'Epinal forme actuellement 9 niveaux 4. L'intervention de Christine sera demandée rapidement.

S'agissant de la présence d'un DP, plusieurs clubs vosgiens sont régulièrement à la Gravière du Fort (Epinal 14 sorties cette année). S'il y a une anticipation suffisante, il y a moyen de mutualiser et de se retrouver sur place.

Projet BIO validé par le comité :

- Prévoir 3 interventions dans l'année dans des clubs vosgiens
- Propose une sortie bio, avec encadrants.

Pour finir, Christine propose de se regrouper pour certains déplacements (salon de la plongée par exemple)

5) AUDIO VISUELLE /Evelyne:

Les activités de la commission audiovisuelle débutent seulement. L'adjoint d'Evelyne sera Pascal STURM, photographe très expérimenté.

Projet de la commission AUDIOVISUELLE validé par le comité : Evelyne propose des formations ou informations sur les bases d'utilisation de matériels pour Go pro et des jeux de photos en piscine.

Possibilité d'envisager des sorties en milieu naturel. De plus, les différentes manifestations subaquatiques feront l'objet de reportages photos / vidéo

6) APNEE / Michel

Michel rappelle les activités de la commission Apnée pour la saison passée et notamment le premier championnat des Vosges à Saint Dié le 29 novembre 2015 qui a été un succès.

Plusieurs stages ont été réalisés cette année, principalement au niveau régional mais auxquels ont participé des enseignants vosgiens.

- 10.10.2015 : St Dié : stage initial A4
- 08.11.2015 : (par la région) stage initiateur Apnée, passerelles initiateur technique
- 14.11.2015 : stage initial MEF1

Par ailleurs le club d'Epinal organise le 16.01.2016 une compétition qualificative pour les championnats de France. Besoins : argent, lots, bonne volonté : contact : Pascale Aubry. Les informations passeront par le site.

Remarques et propositions d'Yves

Il faut développer la passerelle enseignant plongée, enseignant apnée qui représente une opportunité pour valoriser la saison hivernale (en piscine) des plongeurs. Michel étant MEF2, il lui est demandé d'organiser une session avant la fin de l'hiver car le stage du 8 novembre n'a pas été connu de la plupart des enseignants plongée intéressés.

Projet de la commission Apnée validé par le comité : organisation cette année par Michel, d'une passerelle enseignants plongée, initiateur apnée niveau 1 (piscine hors fosse) au profit des clubs vosgiens.

Michel conclut en demandant un recyclage ANTEOR. Une demande sera faite à Michel Courtoisier.

7) TECHNIQUE/MARIELLE

Marielle cherche actuellement à recenser tous les cadres plongée du département. Elle cherche aussi à recenser tous les stages initiateurs en cours.

Il y aurait actuellement 7 « préparants » : 3 à St Dié /3 à Vittel /1 à Neufchâteau

Des stages intermédiaires sont prévus : à Nancy les 17 janvier et 20 mars et à la Gravière du Fort les 30 avril et 21 mai. Pas de stage prévu dans les Vosges pour l'instant. L'examen est programmé le 19 juin à la GF.

- Besoin en rifap ? Peut être organisé dans les Vosges
- Demandes de recyclage

Rencontre « jeunes » les 25 et 26.06.2016 à GDF sous l'égide du codep ; participation 10€

Découverte orientation, nap, audio, rando palmée, bio, apnée, avec proposition d'une plongée en fin de journée.

Formation N4 : besoin de moniteurs (en aide à Yves) pour la partie dans l'eau

Proposition majeure de la commission technique approuvée par le comité

Réaliser un après-midi « plongée café » au profit des tous les encadrants des Vosges souhaitant « se mettre à jour ». Un MF2 interviendrait sur divers aspects (réglementation, cursus, ateliers, pédagogie par le jeu) piscine et des sujets d'ordre général pourraient être débattus (présentation des sites internet, déplacement dans les clubs, mutualisation).

Marielle souhaite aussi à moyen terme remonter un groupe de MF1 et MF2

Enfin, elle rappelle qu'elle collecte toutes les infos pour l'info Est, un excellent vecteur de communication.

La réunion se termine à 23h30. Yves remercie les participants. La prochaine réunion aura lieu début février 2016 (date à déterminer)